

Fort-de-France, 17 avril 2020

Covid-19

Prestataires et Fournisseurs : la procédure de règlement de vos factures

Prestataires et Fournisseurs de la CACEM...
en cette période difficile, **vous rencontrez peut-être des difficultés à transmettre vos factures ?**

Les directions des Achats et des Finances de la CACEM poursuivent leurs missions et activités en télétravail : les traitements des factures, les mandatements et les virements sont régulièrement effectués en étroite collaboration avec le Trésorier Public.

Ainsi, **la CACEM vous assure qu'elle met tout en œuvre pour que vos factures soient payées dans les délais réglementaires.**

Comment transmettre votre facture ?

La solution : le Portail [ChorusPro](#)

Comment créer un compte utilisateur et déposer ses factures sur Chorus Pro (pour les entreprises) ?

La solution : un [webinaire](#) - des sessions de formation en ligne se tiendront les :

21 avril 2020 de 14h00 à 15h45

30 avril 2020 de 10h00 à 11h45

05 mai 2020 de 14h00 à 15h45

Objectif de la formation :

- Créer un compte sur ChorusPro (Prérequis, procédures et conseils)
- Création d'une fiche structure
- Dépôt d'une facture au format PDF et saisie des factures sur le portail
- Traiter une facture

A la fin de ce webinaire, les participants seront capables d'utiliser le portail ChorusPro pour l'envoi des factures aux clients publics.

Inscription

Le support de ce webinaire est téléchargeable à partir de l'outil [gotowebinar](#) et sur **le site** :
<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/>

Contact presse :

Direction Communication • 0696 23 34 13

EN LIGNE



info@cacem.fr



www.cacem.fr



CACEM Martinique